

DECLARATION LIMINAIRE

CAPL N°3

REVISION DES EVALUATIONS DES AGENTS DE CATEGORIE C

Monsieur le président,

Nous constatons cette année une diminution drastique du nombre de recours en CAPL.

En effet, suite à la mise en place du nouveau système de notation, avec notamment, une première étape obligatoire de recours devant l'autorité hiérarchique, seuls 32 agents de catégorie C ont « osé » contester leur évaluation en 1^{ère} instance.

Cette instance effraie les agents et les décourage.

FO-DGFIP dénonce les pressions exercées par la direction locale, d'une part sur les évaluateurs lors de la rédaction des rapports et d'autre part, sur les agents pour les dissuader d'introduire un recours devant la CAPL.

C'est bien la lourdeur de cette démarche et les messages de l'Autorité Hiérarchique qui font que cette année nous n'avons que 14 dossiers présentés en CAPL, contre 41 l'année précédente. Et pourtant, seuls 9% des agents ayant introduit un recours de 1^{er} degré (toutes catégories confondues) ont obtenu satisfaction.

Bravo, Objectif de l'administration atteint !

FO-DGFIP Var considère que cette diminution du nombre de recours est un signal d'alarme que la Direction aussi bien Locale que Nationale doit entendre.

En effet, FO-DGFiP Var s'inquiète de cette tendance, qui, d'après nous, cache une démotivation désormais affirmée des agents, liée au manque d'effectif, et ce, malgré un travail toujours en forte croissance.

Pour exemple l'augmentation de l'affluence aux accueils des Centres des Finances Publiques avec en outre une constante augmentation de la pression au SIP TNO.

Autre illustration frappante : la situation au CFP de la Roquebrussanne, où le manque cruel d'effectif engendre une réelle souffrance des agents, y compris de l'encadrement.

C'est la raison pour laquelle FO DGFiP Var demande l'ouverture de postes spécifiques pour les Centres des Finances Publiques en souffrance, à l'image de la Roquebrussanne.

Enfin, la CAPL de recours des cadres A s'est tenue sur une demi-journée pour traiter 4 dossiers. FO-DGFiP n'envisage pas d'examiner 16 dossiers en une seule journée et refuse que des raisons d'économies budgétaires nuisent à la qualité de travail et d'écoute.

FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

Permanentés SophieDEGEILH et Silvia AUTRAN

Secrétaire Départemental : Frédéric BRES

Local syndical DDFiP Place Besagne : 04 94 03 82 90 Port 06 88 37 36 97

fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT.